

ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT (ASIJ)

Décisions du Conseil intercommunal

Dans sa séance du 8 juin 2016, les délégués des communes membres de l'ASIJ ont pris les décisions suivantes :

Préavis no 01/2016

d'accepter les comptes 2015.

Résultat du vote : oui – unanimité (40)

d'accepter le rapport de gestion 2015

Résultat du vote : oui – unanimité (40)

Préavis no 02/2016

d'accepter la demande de crédit de Fr. 46'000.- pour la pose de l'équipement pour le réseau informatique du bâtiment 1992.

Résultat du vote : oui - unanimité (40)

Préavis no 03/2016

d'accepter la demande de crédit de Fr. 66'000.- pour la création d'un bureau pour l'administration de l'ASIJ au collège du Raffort.

Résultat du vote : oui – 39 / abstention - 1


Préavis no 04/2016

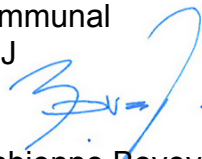
d'accepter la demande d'adhésion de la commune de Syens à l'ASIJ.

Résultat du vote : oui - unanimité (40)

Conformément aux articles 112 et ss LEDP, les objets adoptés par le Conseil intercommunal sont susceptibles de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district dans lequel l'association a son siège dans un délai de dix jours, qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public dans le cas de l'art. 113, al.3.

Conseil Intercommunal
de l'ASIJ


Laureline Ballif
Présidente


Fabienne Bovey
Secrétaire